



## REGLEMENT DE L'UTÔP 2023

### Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION "UTÔP" (Ultra Trail des Ô Plateaux) est une Association sportive de Madagascar régie par la loi N° 97-014 du 08.08.97. Cette Association (également appelé UTÔP) organise un **CANAL+ Ultra Trail**, un **MCB SEMI Trail**, un **ORANGE T-Rail**, un **COLAS X-Trail**, un **RADISSON BLU 6Trail**, un **ARBIOCHEM GROUP Fun Run** et un **LFT Zaza Trail**.

Toutes ces courses, détaillées dans l'article 2, se dérouleront du **12-13-14 mai 2023**.

### Article 2 : Description des épreuves

Toutes les épreuves décrites ci-après se déroulent en individuel (excepté le duo Ultra), en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Compte tenu de la distance, certaines épreuves se déroulent de jour et de nuit.

Elles sont accessibles à toute personne, de toute nationalité, dont l'âge correspond à minima à la catégorie Junior (année de naissance entre 2003-2004). A noter l'exception pour le **ORANGE T-Rail** et le **RADISSON BLU 6Trail** (cf. article 4).

**A) CANAL+ ULTRA Trail** est une course de montagne de 126 km, pour 5 680 mètres de dénivelé positif, allant de Marozevo (Mandraka) à Antananarivo. Cette randonnée ou course de montagne est réservée aux personnes de 18 ans minimum (sauf pour le **ORANGE T-Rail** et le **RADISSON 6Trail**, cf Art 4), entraînées et en bonne condition physique. Elle se déroule en une seule étape, au rythme de chacun dont **le départ sera donné à 20H00, le vendredi 12 mai 2023**.

Cette course se déroule en semi - autonomie. Le temps maximal de l'épreuve, pour être classé, est fixé à 38 heures, toutes pauses comprises, sous réserve d'être passé aux divers postes de contrôle avant les heures de fermeture communiquées dans le carnet de route (voir article 14). Au-delà de ces délais, les concurrents ne seront plus classés et se retrouveront hors course. Toutefois, les horaires de fermeture des postes ont été calculés pour permettre aux coureurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).

Cette course Marozevo - Antananarivo peut se faire en individuel (Solo), ou en duo. En duo, l'équipe doit **franchir la ligne d'arrivée ensemble**. Si les membres de l'équipe arrivent un à un, seule l'heure d'arrivée du dernier membre de l'équipe sera prise en compte.

Les concurrents inscrits à cette course seront conduits en bus UTOP depuis le Lycée Français d'Antananarivo jusqu'à Marozevo au niveau du parc fermé du PC, lieu de départ de la course CANAL+ ULTRA. La navette



partira le vendredi 12 mai 2023 à 14h00 (lieu du départ du bus à préciser), l'accès au parc fermé du PC commencera à 18H30 et le départ de la course aura lieu à 20H00 le vendredi 12 mai 2023.

Cette course associe un aller en bus dont le coût n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans les fiches d'inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les bus UTOP pour se rendre à Marozevo.

**B) Le MCB SEMI Trail** est une épreuve similaire sur une distance de 70 km, de Mantasoa à Antananarivo, avec un dénivelé positif de 3 040 mètres. Cette course se déroule également en une seule étape, à partir de **05h00 le samedi 13 mai 2023**, au départ de Mantasoa. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de **18 heures et 30 minutes** moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Le MCB SEMI Trail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en Duo.

Cette course associe un aller en bus dont le coût n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans les fiches d'inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les bus UTOP pour se rendre à Mantasoa.

**C) Le COLAS X-Trail** est une course de 40km, reliant Mantasoa à Carion Ambohimadana, avec un dénivelé positif de 2069m D+, en passant par les Rochers d'Angavobe et d'Angavokely. Le temps maximal accordé serait de 10h30. Les concurrents inscrits à cette course seront conduits en bus UTOP depuis Antananarivo jusqu'à Mantasoa (voir conditions dans les fiches d'inscription). La navette partira d'Antananarivo le vendredi 12 Mai 2023 à 22h (lieu de départ à préciser) et le départ de la course au PC4 Mantasoa aura lieu **le samedi 13 Mai 2023 à 06H00**.

**D) Le ORANGE T-Rail** est une randonnée sportive de 35 km allant d'Ambohimadana Carion à Antananarivo, en faisant un détour par un des rochers d'Angavokely, avec un dénivelé positif de 1 200 mètres. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de 10 heures moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Les concurrents inscrits à cette course seront conduits en bus UTOP depuis Antananarivo jusqu'à Ambohimadana Carion (voir conditions dans les fiches d'inscription), au niveau du parc fermé du PC7. De là, ils commenceront leur retour à pied jusqu'au Lieu d'arrivée de la course à Antananarivo. La navette partira d'Antananarivo (lieu de départ à préciser) le samedi 13 mai 2023 à 04h00 et le départ de la course au PC7 aura lieu **le samedi 13 Mai 2023 à 07h30**.

Cette course associe donc un aller en bus dont le coût est inclus dans le prix de l'inscription. Les places sont limitées et nominatives.

L'ORANGE T-Rail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en duo.



**E) Le RADISSON BLU 6Trail** est une course sur un parcours de 22km présentant un dénivelé de 800m D+ et formant un "6", qui démarre par une boucle au départ du PC9 Soamanandray et revient à son point de départ au PC9, après 14km avant de remonter vers Antananarivo. A partir de là, les coureurs suivront le tracé des autres courses. La course démarre à **09H00 du matin le samedi 13 mai 2023** et la barrière horaire est à **15H30**. Cette course est ouverte à tous les coureurs à partir de 12 ans. La navette partira du Lycée Français Ambatobe à 07H00 le Samedi 13 mai 2023.

**F) L'ARBIOCHEM GROUP FUN RUN** est une course individuelle de découverte de 10km, en boucle, dédiée aux familles : enfants de plus de 12 ans, ainsi qu'aux mineurs et adultes. C'est une épreuve sans classement par catégorie, mais uniquement en classement général. Elle se déroulera autour d'Ambatobe (itinéraire à communiquer ultérieurement). Le départ a lieu le **dimanche 14 mai 2023 à 08H00**, et l'arrivée se fera au même point de départ. La barrière horaire est à 10h30 le dimanche 14 mai 2023, soit 2H30 de durée de course. Les coureurs qui arriveront au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés. Chaque coureur prend en charge les moyens pour rejoindre le lieu de départ de la course. Aucune navette n'est donc mise à disposition. La distribution et enregistrement des dossards se fera le **dimanche 14 mai 2023 à 06H30 du matin**.

**G) Le LFT ZAZA TRAIL** est une course de 3,5 km à 5km dans les enceintes du Lycée Français de Tananarive LFT Ambatobe, selon la catégorie dont l'itinéraire sera communiqué ultérieurement, dédiée aux jeunes enfants de 6 ans minimum à 12 ans maximum. Cette course est dédiée **UNIQUEMENT** aux enfants, qui vont courir en SOLO et NON ACCOMPAGNES.

Un classement par catégorie se fera à l'issue de la course :

- Enfants de 6 ans à 8 ans
- Enfants de 9 ans à 10 ans
- Enfants de 11 ans à 12 ans

Le départ de la course se fera par vague selon la tranche d'âge **le dimanche 14 mai 2023 à partir de 08h00 du matin** :

- 1<sup>er</sup> départ : 08H30
- 2<sup>nd</sup> départ : 09h15
- 3<sup>eme</sup> départ : 10h00

Le délai maximum est de 1h30 maximum à partir de l'heure de départ de chaque vague. Ces horaires sont susceptibles de changement et seront communiqués aux participants par le biais des réseaux sociaux out tout autre moyen.

Ceux qui arriveront au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés. La distribution et enregistrement des dossards se fera le dimanche 14 mai 2023 à **partir de 06H30 du matin**. Chaque coureur devra rejoindre le lieu de départ de la course par ses propres moyens. Aucune navette ne sera mise à disposition. Comme c'est une boucle, le lieu d'arrivée de la course est le lieu de départ.



Les organisateurs se réservent le droit, pour une raison ou une autre, de modifier tout ou partie des modalités citées ci-dessus. Ces modifications feront l'objet d'une communication via les réseaux sociaux et le site de l'UTOP.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs courses, pour des cas de force majeure.

Les organisateurs se réservent le droit de créer d'autres courses afin d'animer l'évènement.

### **Article 3 : Engagements des concurrents**

**A) Vis-à-vis du règlement :** Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Au-delà des délais imposés par les barrières horaires des différentes courses, et sans manifestation de la part des coureurs, les participants ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

**B) Vis-à-vis de l'épreuve :** Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de ces courses et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable. Tous les participants sont dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'apprêtent à fournir.

Ils savent notamment gérer les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures découlant de ce type de course ainsi que tous problèmes physiques ou mentaux découlant de la fatigue qu'une telle épreuve peut engendrer.

Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine nature, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter à leur environnement et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face.

Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

### **Article 4 : Conditions d'admission des concurrents**

Pour le CANAL+ ULTRA, le MCB SEMI Trail, le COLAS X-Trail, est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 18 ans révolus au jour du départ de la course.



Pour le ORANGE T-rail est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 16 ans révolus au jour du départ de la course, les coureurs de moins de 18 ans pourront donc être acceptés avec une autorisation parentale.

Pour le RADISSON BLU 6Trail, est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 13 ans révolus au jour du départ de la course.

L'inscription se fera uniquement en ligne sur le site <http://www.utop.mg>. Tout participant s'inscrivant devra joindre les documents obligatoires : un scan de son certificat médical ou de la licence valide, et de sa carte d'identité. Aucune inscription ne pourra être acceptée s'il n'est pas complet. Aucune inscription ne pourra être acceptée si les frais d'inscription ne sont payés dans son intégralité.

Pour les participants souhaitant un accompagnement pour l'inscription en ligne, ils devront apporter les frais d'inscription, leur certificat médical ou leur licence valide, l'autorisation parentale si nécessaire, ainsi que la carte d'identité auprès du Kiosque ORTANA, jardin d'Antaninarenina, tous les samedis de 09h00 à 16h00, Tél 261 32 19 079 69 où un bénévole équipé d'un ordinateur et d'une connexion internet pourra l'aider dans sa démarche.

Le certificat médical original sera de moins de 03 mois et attestera de l'aptitude physique du concurrent à participer à une randonnée sportive de longue distance en altitude. Il devra être fourni à l'Association lors de l'inscription du candidat (natifs et résidents).

Dans tous les cas de figure (natifs, résidents, étrangers), **la date limite d'inscription aux trois courses est fixée au 09 avril 2023 à 16h00**, sauf si les quotas prévus sont atteints avant, le nombre d'inscrits maximum étant fixé chaque année par le Bureau de l'Association. Ces délais pourront être modifiés à la discrétion des organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le dossier d'inscription des coureurs s'il est incomplet, si la course choisie ne correspond pas aux catégories d'âge autorisées, ou si les frais d'inscription ne sont pas intégralement acquittés.

#### **Article 5 : Catégories des concurrents et classements**

Tous les participants du CANAL+ ULTRA Trail (solo et duo), du MCB SEMI Trail, du COLAS X-Trail, du ORANGE T-Rail, et du RADISSON BLU 6Trail sont regroupés dans l'une des 7 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après (l'âge retenu est l'âge révolu à la date du départ de la course) :



CATEGORIE	CODE FEMMES	CODE HOMMES	ANNEE DE NAISSANCE	AGE	COURSE
			2009 à 2015	6 à 12 ans	LFT ZAZA TRAIL uniquement
			2007 à 2010	13 à 16 ans	ARBIOCHEM GROUP FUN RUN /RADISSON 6Trail uniquement
Cadets	CAF	CAH	2006 et 2007	16 - 17 ans	ARBIOCHEM GROUP FUN RUN /RADISSON 6Trail /ORANGE T-RAIL uniquement
Juniors	JF	JH	2004 et 2005	18 - 19 ans	TOUTES COURSES
Espoirs	EF	EH	2001 à 2003	20 – 22 ans	TOUTES COURSES
Seniors	SF	SH	1984 à 2000	23 – 39 ans	TOUTES COURSES
Vétérans 1	V1F	V1H	1974 à 1983	40 – 49 ans	TOUTES COURSES
Vétérans 2	V2F	V2H	1964 à 1973	50 – 59 ans	TOUTES COURSES
Vétérans 3	V3F	V3H	1954 à 1963	60 – 69 ans	TOUTES COURSES
Vétérans 4	V4F	V4H	1944 à 1953	70 - 79 ans	TOUTES COURSES

A noter qu'une copie de la Carte d'Identité Nationale sera demandée avec chaque inscription, afin de vérifier la catégorie de chaque participant.

Pour le RADISSON BLU 6Trail ou ORANGE T-Rail, les coureurs CADET Hommes et Femmes (CAH – CAF) (année de naissance 2006 – 2007) avec une autorisation parentale seront acceptés. Ils devront présenter **une copie de naissance** pour justifier leur âge.

Les courses Ultra Trail, le MCB SEMI Trail, le COLAS X-Trail, le RADISSON BLU 6Trail, et ORANGE T-Rail comportent les classements suivants :

- Individuel(le) : Scratch Hommes et Scratch Femmes (toutes catégories confondues)
- Duo pour le CANAL+ ULTRA Hommes, Femmes et Mixte
- Par catégorie (classe d'âge)

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures et minutes. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle (pour les pénalisations et les compensations, se reporter aux articles 21 et 22).

La course ARBIOCHEM GROUP FUN RUN ne comportera qu'un classement SCRATCH.

Le LFT ZAZA TRAIL comportera un classement par catégorie, Garçons et Filles et par scratch.

#### Article 6 : Equipements fournis par l'Association

L'Association fournira (01) un dossard avec une puce pour le suivi en ligne, (01) un t-shirt OU un débardeur, OU une casquette.

L'Association se réserve le droit de modifier l'un ou l'autre de ces dispositifs et équipements fournis.



## Article 7 : Mise en valeur des Partenaires

Au moment du départ, il sera demandé aux concurrents de porter le t-shirt ou débardeur fourni par l'Association.

La catégorie sponsorisée est autorisée à porter un t-shirt avec le logo de leur(s) sponsor(s) en dehors des portions suivantes : du départ au second poste et de l'avant dernier poste de contrôle jusqu'à l'arrivée. Le sponsor du compétiteur devra néanmoins être validé par l'Association de l'UTÔP et ne pas entrer en concurrence avec un sponsor de l'organisation.

Tout autre accessoire et support publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours, y compris à l'arrivée.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification à ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte.

## Article 8 : Programme de l'épreuve (SUSCEPTIBLE DE CHANGEMENT)

### Samedi 06 mai 2023 :

- De 09h00 à 17h00 : retrait des dossards (Lieu à préciser)
- 13h00 à 16h00 : **briefing obligatoire** pour les concurrents du CANAL+ ULTRA Trail (solo, duo), du MCB SEMI Trail, et du COLAS X-Trail et du ORANGE T-Rail (Lieu à préciser).

### CANAL + ULTRA TRAIL SOLO et DUO

#### 1. Vendredi 12 mai 2023

- 13h00 : Départ du bus (Lieu à préciser), contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 14h00 : Départ en bus pour Marovezo
- 17h00 : Arrivée à Marovezo au parc fermé du PC0 (horaire donné à titre indicatif)
- 18h30 à 19h30 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 19h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course.
- 20h00 : Départ des courses Ultra Solo et duo de Marovezo
- 20h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs

#### 2. Samedi 13 mai 2023

- 10h00 : Arrivée des premiers coureurs en relais (à titre indicatif) à Antananarivo
- 11h00 : Arrivée des premiers coureurs en solo de l'Ultra Trail (à titre indicatif) à Antananarivo



### 3. Dimanche 14 mai 2023

- 10h00 : fermeture des courses Ultra en solo, duo et relais à Antananarivo.

## **LE MCB SEMI TRAIL**

### 1. Vendredi 12 et Samedi 13 mai 2023 :

- 20h00 : Rendez-vous à Antananarivo (Lieu à préciser), contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 22h00 : Départ en bus pour Mantsoa
- 02h30 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantsoa au parc fermé du PC4 (horaire donné à titre indicatif)
- 03h00 à 04h30 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 04h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- 05h00 : Départ du MCB SEMI Trail
- 06h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h00 : Arrivée des premiers coureurs du MCB SEMI Trail (à titre indicatif) à Antananarivo
- 23h30 : Fermeture du MCB SEMI Trail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

## **COLAS X-TRAIL**

### 1. Vendredi 12 et Samedi 13 mai 2023 :

- 20h00 : Rendez-vous à Antananarivo (Lieu à préciser), contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 22h00 : Départ en bus pour Mantsoa
- 02h30 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantsoa au parc fermé du PC4 (horaire donné à titre indicatif)
- 03h00 à 04h30 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 04h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- 06h00 : Départ du COLAS X-Trail
- 07h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 09h00 : Arrivée des premiers coureurs du COLAS X-Trail (à titre indicatif) à Carion Ambohimadana
- 12h00 : Départ du 1<sup>er</sup> bus de retour vers le
- 16h30 : Fermeture du COLAS X-Trail au niveau du point d'arrivée à Carion Ambohimadana

## **ORANGE T-RAIL**

### 1. Samedi 13 mai 2023 :

- 03h00 : Rendez-vous à Antananarivo (Lieu à préciser), contrôle des sacs à la montée dans le bus





- 04h00 : Départ en bus pour Carion
- 06h00 : Arrivée à Carion au parc fermé du PC7 (à titre indicatif)
- 06h00 à 07h00 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 07h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- 07h30 : Départ de la Course
- 09h00 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 17h30 : Fermeture du ORANGE T-Rail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

## **RADISSON BLU 6Trail**

### 1. Samedi 13 mai 2023 :

- 06h00 : Rendez-vous au LFT Ambatobe, contrôle des sacs à la montée dans le bus
- 07h00 : Départ en bus pour Soamanandray
- 08h00 : Arrivée à Soamanandray au parc fermé du PC9 (à titre indicatif)
- 08h00 à 08h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 08h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- 09h00 : Départ de la Course
- 09h30 : Retour du bus à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 15h30 : Fermeture du RADISSON 6Trail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

**Cérémonie de remise des récompenses pour toutes les épreuves** : Dimanche 14 mai 2023 à 11 heures au LFT Ambatobe.

### **Article 9 : Retrait des dossards et briefing obligatoire**

L'enregistrement de chaque concurrent inscrit nécessite la présence de tous les coureurs à la séance de retrait des dossards prévue le **Samedi 06 mai 2023, de 09h0 à 16h00** (Lieu à préciser) à Antananarivo (voir article 8).

Chaque dossard étant attribué à un participant spécifique, il est entendu qu'aucun échange de dossards n'est autorisé. Si une autre personne est supposée récupérer le dossard d'un coureur, il est impératif de présenter une copie d'une pièce d'identité du coureur en question ou de présenter une procuration avec la preuve d'inscription (reçu ou toute autre preuve).

**La présentation d'une pièce d'identité ou d'un reçu par coureur est OBLIGATOIRE** pour récupérer un dossard (cf article 22), même dans le cas d'une inscription d'un groupe de coureurs.

Le **Samedi 06 mai 2023**, de 13h00 à 16H00 aura lieu un **briefing obligatoire** pour les concurrents du CANAL + Ultra Trail (solo, duo), du MCB Semi Trail, du COLAS X-Trail et du ORANGE T-Rail (Lieu à préciser).



## Article 10 : Hébergement des concurrents

A l'occasion de la course, des offres promotionnelles sont formulées par des structures privées d'hébergement et de transport aérien et terrestre à l'attention des coureurs intéressés.

L'Association UTÔP organisatrice des courses n'est en aucun cas responsable de ces offres partenaires proposées (offres de transports terrestres et aériens ; offres d'hébergements). En cas de litige, les coureurs devront se tourner directement vers les opérateurs concernés.

## Article 11 : Vérification au départ de la course et à l'arrivée

Lors de l'enregistrement au départ, tout concurrent devra spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture afin de dégager le plastron et de laisser visible les logos des partenaires de la course.

Au départ de la course, il sera procédé à un contrôle systématique des sacs pour vérifier la présence de tous les matériels obligatoires mentionnés à l'article 20 et mentionnés également dans les fiches d'inscription. En cas d'absence d'un ou plusieurs matériels obligatoires, le concurrent **ne pourra pas prendre le départ de sa course, et ne pourra être remboursé de ses frais d'inscription**. Il s'agit surtout de mesures de prévention pour éviter aux coureurs de partir dans de mauvaises conditions.

A l'arrivée, l'organisateur se réserve le droit de procéder au contrôle du matériel obligatoire de tous les prétendants au podium ainsi qu'au contrôle inopiné des autres concurrents.

## Article 12 : Poste de contrôle- Pointage - Suivi course

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des **sites de pointage obligatoires** pour les concurrents. Des pointages volants obligatoires sont également répartis sur tous le long du parcours, dont l'emplacement et le nombre reviendront uniquement aux organisateurs.

Pour cette édition, un suivi en ligne de chaque coureur sera mis en place, et un système de pointage par puce de tous les coureurs CANAL+ Ultra Trail, le MCB SEMI Trail, COLAS X-Trail, ORANGE T-Rail et RADISSON 6Trail, sera également utilisé afin de garantir la fiabilité des temps de course et la sécurité de chaque coureur.

L'organisation se réserve le droit de munir les coureurs de traceurs GPS, que chaque coureur est tenu de garder avec lui tout au long de la course, et à rendre obligatoirement contre décharge à l'arrivée.

Dans le cas où le dossard muni de puce du coureur ne serait pas pointé par tout ou partie des points de contrôle répartis le long du parcours (qu'il s'agisse des PC formels ou des points de contrôle volants), les sanctions seront les suivantes :

- Dossard manquant/perdu ou partie manquante de plus d'1/3 : disqualification



- Pointage numérique/poinçon manquant : possibilité de faire demi-tour pour faire poinçonner le dossard ou 3 heures de pénalité pour 1 poinçon manquant, disqualification pour 2 poinçons manquants.
- Dans le cas où le tracé GPS du coureur ne correspond pas au tracé correct défini par l'UTOP, cela entraînera une disqualification du coureur, et l'Organisation se réservera le droit de ne plus inscrire le coureur aux prochaines courses.

Montant à rembourser en cas de perte de la balise GPS, si coureur muni de balise GPS : **230 000ar.**

### **Le dossard n'est pas à rendre à l'arrivée.**

Tout concurrent retardé pour secours / assistance à tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour bénéficier d'une bonification seule et unique (voir article 23).

### **Article 13 : Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit **obligatoirement** se rendre au poste de contrôle le plus proche, ou – en cas de blessure immobilisante- faire prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et **lui remettre son dossard et appeler le numéro d'urgence.**

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...). D'autre part, l'organisation se réserve le droit de ne plus inscrire le coureur manquant pour les éditions prochaines. Les dossards pourront ensuite être remis sur simple demande aux concurrents ayant abandonné. Cette remise s'effectuera à l'issue de l'épreuve et après comptabilisation.

### **Article 14 : Carnet de Route / Road Book**

Un descriptif détaillé du parcours est communiqué aux concurrents. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes, les lieux de ravitaillement ainsi que les possibilités d'assistance personnelle.

Un suivi en ligne pourra également être disponible pour chaque coureur dont les modalités seront détaillées ultérieurement par l'UTOP.

Les participants disposent également des numéros de téléphone des Directeurs de course, et notamment du numéro d'urgence.

### **Article 15 : Assistance Médicale**



Une équipe médicale multidisciplinaire, mobilisée par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale et paramédicale des concurrents aux postes de contrôle figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le Directeur de Course ou son Adjoint de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra à l'organisation.

L'organisation de la course s'engage à assurer l'évacuation des participants en grande difficulté durant l'épreuve. Elle décline par contre toute responsabilité à l'égard de participants déclarés hors course par le fait qu'ils soient sans dossard, hors des barrières horaires ou hors de la zone de course.

En cas de prise en charge d'un participant par l'organisation de la course, celui-ci reste l'unique responsable de ses effets (sac, vêtements, équipements).

#### **Article 16 : Assurance**

L'Association a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents. Cette assurance couvre les dommages subis par ces derniers lorsque ceux-ci sont de la faute reconnue de l'organisateur. Pour tout autre cas de figure, l'Association invite vivement les candidats à souscrire une assurance individuelle.

La responsabilité de l'Association est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course (voir article 23 sur les causes de disqualification).

Il est recommandé aux concurrents venant de l'étranger de souscrire à une assurance assistance et rapatriement préalablement à leur participation à la course.

#### **Article 17 : Point de repos pendant l'épreuve**

Les épreuves se faisant en une seule étape, il n'est pas prévu de points de rupture de course ni d'hébergement. Il demeure que le concurrent pourra bénéficier de points de repos prévus par l'organisation, mentionnés sur le Carnet de Route.

Le point de repos de Mantasoa (PC4) est organisé pour permettre aux participants inscrits au CANAL+ ULTRA Trail de s'allonger.

#### **Article 18 : Boissons et Nourriture**

Le principe de cette course est **l'autosuffisance alimentaire**. Néanmoins, la quasi-totalité des postes (voir liste dans le Carnet de Route) est approvisionnée en boissons et nourriture de type marathon avec repas chauds sur les points de contrôle de Carion (PC7), de Mantasoa (PC4 Ermitage) et à l'arrivée à Antananarivo.



Il demeure que chaque participant reste responsable de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier un point de ravitaillement au suivant.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées, afin de préserver l'environnement.

**Il n'est pas autorisé de jeter ses déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) ni des ustensiles et tout autre produit non naturel ou non biodégradable sur le parcours. Cette pratique sera sanctionnée (cf. article 23).**

#### **Article 19 : Assistance personnelle**

Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance personnelle aux postes de contrôle, dont certains sont d'ailleurs accessibles par chemins carrossables (voir Carnet de Route). Toutefois, toute assistance volante de type "porteurs d'eau" n'est pas autorisée (voir article 23).

#### **Article 20 : Equipements**

**a) Obligatoire pour les six courses :** outre le port du dossard de face, 1 sac permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit : 1 réserve d'eau d'un minimum d'un litre, 1 sifflet, une réserve alimentaire.

**b) Obligatoires complémentaire pour le CANAL+ ULTRA Trail SOLO/DUO :** 1 lampe frontale ou torche avec ampoule (sauf modèles à diodes) et pile(s) et ampoule(s) de rechange, 1 couverture de survie, 1 téléphone portable avec du crédit téléphonique.

La balise GPS si elle est fournie par l'organisation est également obligatoire pour le CANAL+ ULTRA et le MCB SEMI Trail.

**c) conseillé (liste non exhaustive) pour les deux courses :** un gobelet (aucun gobelet ne sera fourni sur les lieux de passage/ravitaillement), 1 casquette, 1 paire de lunettes de soleil, 1 bande de contention élastique et adhésive, 1 crème solaire, 1 produit anti-moustique, 1 tube de vaseline, des pansements contre les ampoules, des vêtements de rechange, le Carnet de route, un coupe-vent (type K-Way), une somme minimum d'argent, un téléphone portable...

**d) Les concurrents du MCB SEMI Trail prévoyant une arrivée tardive à Antananarivo, devront OBLIGATOIREMENT se munir d'une lampe frontale ou torche.**

Les bâtons sont autorisés.

Pour préserver l'environnement, **l'organisation ne fournira plus de gobelet à jeter, il est fortement conseillé à chaque participant de se munir de son propre gobelet.**



**Les participants n'ayant pas l'équipement obligatoire ne pourront pas prendre le départ, bien qu'ils se soient acquittés des droits d'inscription à la course. Ils ne seront pas remboursés de leurs frais d'inscription.**

#### **Article 21 : Protocole Sanitaire COVID-19**

Du fait de l'épidémie du COVID-19, le port de masque et/ou buff pourra être rendu OBLIGATOIRE au départ, au passage des PC, et surtout à l'arrivée à Antananarivo disposition officielle des autorités sanitaires et/ou à la discrétion des organisateurs. Une annonce officielle via la page facebook de l'Association et/ou de son site internet pourra l'annoncer.

D'autres mesures complémentaires tels que les distances de sécurité pourraient également être annoncées et appliquées.

#### **Article 22 : Motifs de Pénalisation**

Une pénalisation de **trois heures** (03H00) sanctionnera les cas suivants :

- a/ Dossard non apposé régulièrement.
- b/ Assistance non autorisée (type " porteur d'eau ").
- c/ Absence d'un pointage à un poste de contrôle y compris au départ (voir article 12 à ce sujet)

Une pénalisation **d'une heure** (01H00) sanctionnera les cas suivants :

- a/ Jets de déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) en dehors de la zone du PC.

Des contrôles volants pourront être mis en place pour des contrôles inopinés entre deux postes.

#### **Article 23 : Motifs de compensation**

Tout concurrent venant en aide à tout autre concurrent en danger ou en difficulté, sur la base d'une déclaration sur l'honneur de sa part et de deux témoignages distincts et indépendants, se verra attribuer une compensation de 120% du temps reconnu et certifié perdu.

#### **Article 24 : Motifs de disqualification**

- a/ Dossard perdu ou puce perdue, ou balise perdue (si fournie)
- b/ Coupe ou raccourcis, confirmé par le tracé et/ou prouvé
- c/ Absence de sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire.
- d/ Absence de plus d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.



- e/ Absence de plus d'une marque anti-triche.
- f/ Non présentation à un point de contrôle.
- g/ Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle ou au poste de départ.
- h/ Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite fixée.
- i/ Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- j/ Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- k/ Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou par leur assistance.
- l/ Insultes ou menaces proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et toute prise de position orale et/ou écrite, avant - pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourront être sanctionnées par le comité directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- m/ Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- n/ Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- o/ Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé, en état de récidive.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète (pas d'accès aux ravitos, à l'assistance et à l'organisation).

Il est à noter que le Comité Directeur peut librement et souverainement décider par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années tout concurrent ne respectant pas le règlement de la course et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires. Les décisions sont sans appel.

### **Article 25 : Réclamations**

Elles seront recevables par écrit sur papier libre dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.

### **Article 26 : Jury d'épreuve**

Il se compose en priorité du Comité Directeur et Des postes de contrôle ; Et de toutes personnes compétentes dont la présence est jugée utile. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve, la personne concernée dûment entendue. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu à l'article 24, il sera procédé par ce jury à la proclamation des résultats définitifs.



## **Article 27 : Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'Association de l'UTÔP.

Toutes les photos ou vidéos prises pendant les courses de l'UTOP montrant en évidence les coureurs et/ou les dispositifs et aménagements UTOP restent la propriété exclusive de l'UTOP. Toute diffusion à but commercial sans autorisation préalable de l'organisation UTÔP est interdite et est passible d'une poursuite.. Tout parent, ayant signé l'autorisation parentale, est réputé autoriser l'utilisation des photos et vidéos prises pendant les courses de l'UTOP de son enfant mineur.

L'UTOP ayant sa propre politique d'image et de stratégie de communication, elle n'a aucune obligation de diffusion ou publication de toutes les photos en sa possession.

## **Article 28 : Sécurité et Assistance**

Au-delà de l'assistance médicale et paramédicale traitée dans l'article 15, la sécurité et autres formes d'assistance sont assurées durant l'épreuve par la gendarmerie, les autorités locales, éventuellement les scouts de Madagascar et par un réseau de secouristes de la Protection Civile, de contrôleurs, et de signaleurs répartis en différents points du parcours.

## **Article 29 : Droits d'inscription**

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le site web de l'UTOP, ainsi que sur le lien d'inscription. Le paiement peut se faire en espèces, par chèque (*au Kiosque ORTANA Antaninarenina uniquement du lundi au samedi de 09h à 16h*), par virement bancaire, et exceptionnellement par Mobile Banking (informations à venir).





# TARIF 2023

par coureur

	MALAGASY	RESIDENT	ETRANGER
ZAZA TRAIL	tarif unique 25 000 Ar		
FUN RUN	tarif unique 25 000 Ar		
6-TRAIL**	70 000 Ar	125 000 Ar	30 Euros
T-RAIL **	80 000 Ar	135 000 Ar	40 Euros
X-TRAIL*/**	80 000 Ar	135 000 Ar	40 Euros
SEMI TRAIL*/**	85 000 Ar	180 000 Ar	70 Euros
ULTRA SOLO */**	125 000 Ar	220 000 Ar	120 Euros
ULTRA DUO */**	125 000 Ar	220 000 Ar	120 Euros

\* Bus coureur : 15 000 Ar/Coureur

\*\* Bus Accompagnateur : 20 000 Ar/ Accompagnateur

**Majoration :**

Au-delà du 09 avril jusqu'au 23 avril, 20% de majoration pour toutes les courses

Inscription pour ZAZA TRAIL et FUN RUN le le jour de la course (14/05/23) : 50 000 Ar + 10 000 Ar (certificat médical) jusqu'à 20 inscriptions max.

Au delà de la date limite d'inscription, le 09 AVRIL 2023, les tarifs mentionnés ci-dessous seront **majorés de 20%** dans le cas où l'organisation décide de proroger cette date limite.

Pour les LFT ZAZA TRAIL et ARBIOCHEM GROUP FUN RUN, il sera possible de s'inscrire le jour de la course avec un tarif doublé à **50.000ar/coureur**. Toutefois, un certificat médical devra toujours être fourni.

**Pour les paiements par chèque**, le chèque doit être libellé au nom de l'UTOP. En cas de problème lié au chèque, occasionnant un rejet du chèque, l'inscription ne sera pas validée. Les frais occasionnés par ce rejet seront à la charge du coureur. Les coureurs sont tenus d'apporter avec le chèque **une copie du chèque (numéro de téléphone à mettre obligatoirement au dos du chèque), d'exiger et de récupérer leur reçu d'inscription**. Le numéro du chèque est à inscrire sur la fiche d'inscription ainsi que sur le reçu, et la copie (numéro de téléphone obligatoire) à laisser au Kiosque ORTANA, comme pièce justificative.

**Pour les paiements par virement**, ils devront être libellés au nom de l'UTOP. Les coureurs sont tenus de demander par mail à **info@utop.mg** le RIB de l'Association. Les coureurs sont tenus de **présenter une copie de l'ordre de virement acquitté par la banque** pour pouvoir récupérer le reçu correspondant. Les coureurs sont tenus de récupérer le reçu de paiement au moment de l'inscription au kiosque ORTANA avec une copie du bordereau de virement, à épingler à la souche du reçu.



Les accompagnateurs sur les courses du CANAL+ ULTRA Trail, du MCB SEMI Trail, du COLAS X-Trail, du ORANGE T-Rail et du RADISSON 6Trail pourront se rendre en bus sur le point de départ (respectivement Marozevo PC0, Mantasoa PC4, Carion PC7 et Soamanandray PC9) et en revenir également par le bus UTOP pour un montant de **20 000 Ar/personne**, dans la limite de deux personnes par coureur, payable au moment de l'inscription.

Les accompagnateurs doivent être mentionnés lors de l'inscription du coureur, les tickets de bus UTOP seront distribués au moment de la remise des dossards et devront être présentés au moment de l'accès aux bus.

Ces prix comprennent (pour le CANAL+ ULTRA Trail, le MCB SEMI Trail, le COLAS X-Trail, le ORANGE T-Rail et le RADISSON BLU 6Trail) :

- Le dossard
- La puce
- La balise GPS (CANAL+ ULTRA Trail, le MCB SEMI Trail, si applicable)
- La logistique (ravitaillement, repas, points de contrôle)
- Le transport vers les 4 points de départs [*le prix du transport pour les coureurs du CANAL+ULTRA Trail et pour le MCB SEMI Trail, le COLAS X-Trail sont en sus, cf. fiches d'inscription*]
- L'assistance médicale
- L'assurance responsabilité civile
- Le dispositif de sécurité
- 1 t-shirt ou débardeur
- 1 médaille pour « les finishers »
- Le trophée pour les champions

Ils ne comprennent pas :

- L'acheminement en avion (voir plus d'informations sur le site web et page Facebook).
- L'hébergement quel qu'il soit (voir plus d'information sur le site web et page Facebook).
- Le retour sur Antananarivo en cas d'abandon sans urgence médicale (voir article 15).
- Les frais de visa et de vaccins éventuels.

Tout étranger désirant se rendre à Madagascar doit être muni d'un passeport dont la limite de validité doit dépasser de 06 mois la date de visa non immigrant (tourisme).

Pas de PASS VACCINAL obligatoire, mais les participants devront se soumettre aux dispositifs sanitaires obligatoires de Madagascar, dont notamment une possible quarantaine préalable à tenir compte dans l'organisation du voyage.

Un traitement antipaludéen est parfois conseillé.



\*\*\*En cas de symptômes du COVID-19, ou en cas de test Covid-19 positif, et que le coureur ne pourra pas se présenter au départ de la course, AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERA FAIT.

Au moment de la rédaction de ce règlement, le visa d'entrée pour les séjours de moins de trois mois peut être délivré directement à l'arrivée sur le territoire sous condition de paiement du droit de visa.

**En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué, quel que soit le motif invoqué, et la période d'annulation (sauf annulation de la course par les organisateurs, ou les autorités compétentes pour cas de force majeure)**

### Article 30 : Classement et récompenses

Il est à noter que pour pouvoir bénéficier des participations de course à l'étranger, si elles sont applicables, chaque coureur devra signer une lettre d'engagement stipulant l'acceptation de la CHARTE UTOP.

Les 1<sup>er</sup> Homme et Femme malgaches au Scratch sur chaque course (sauf RADISSON BLU 6Trail, ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL) gagneront au moins une participation au Nosy Be Trail 2023 à Madagascar.

\*\*\*Mais **SI ET SEULEMENT SI** des possibilités en termes de partenariat s'offrent aux organisateurs\*\*\*, les récompenses suivantes seront octroyées à la place (passibles de changements) :

- Les 1<sup>er</sup> Homme et Femme malgaches au Scratch sur le CANAL+ ULTRA gagneront une participation à une des courses trail partenaire de l'UTOP, sous réserve de leur organisation, et selon les dispositions en vigueur à Madagascar et dans le pays hôte. L'offre sera valable uniquement avant la prochaine édition de l'UTOP, ne sera pas renouvelable et sera annulée le cas échéant.
- Les 1ers Homme et Femme malgaches au Scratch sur le MCB SEMI Trail gagneront une participation à une des courses trail partenaire à l'île Maurice.
- Pour les champions du ORANGE T-Rail, ils gagneront une participation au Nosy Be Trail 2023 à Madagascar.
- Les Champions du COLAS X-Trail participeront au Nosy Be Trail 2023 à Madagascar.

Les récompenses sont réservées aux coureurs malgaches résidents sauf décision contraire des organisateurs.

Pour les trophées, il n'y aura **pas de cumul de récompense par course**. Les premiers du classement général ne seront plus récompensés en tant que vainqueurs de leur catégorie. Le trophée reviendra au second de la catégorie. Et ainsi de suite.

Par ailleurs tous les "finishers" reçoivent pour le CANAL+ ULTRA Trail Solo, Duo, le MCB SEMI Trail, le COLAS X-Trail, le ORANGE T-Rail ainsi que le RADISSON BLU 6Trail, une médaille.



### **Article 31 : Modification du parcours**

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

### **Article 32 : Limite des responsabilités des organisateurs**

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée si d'éventuels accidents de santé ou dommages en tout genre affectaient les concurrents avant, pendant et après la course.

**BONNE COURSE !**